



BUREAU : LILLE — 15, rue d'Angletorre — Téléphone : 872

VENDREDI 17 NOVEMBRE 1911

ANNEE. — N° 7495. — VENDREDI 17 NOVEMBRE 1911

L'ARLETOIS

5 CENTIMES DE ROUBAIX-TOURCOING 5 CENTIMES

BUREAU : ROUBAIX. — 35, rue du Vieux-Abreuvié — TOURCOING. — 85, rue des Ursulines

La Serbie

Aujourd'hui, le roi Pierre de Serbie fait à Paris son entrée solennelle. Le roi Alexandre était revenu à la politique traditionnelle des Slaves, à ce rapprochement avec la Russie dont il espérait encore tant de fruits, sur lequel il avait fondé une amitié possible de la vieille Serbie et le rattachement au royaume serbe de ceux qui étaient en droit d'espérer qu'ils ne resteraient pas indéfiniment des étrangers exposés aux querelles des Albanais, soumis aux durs traitements et à l'orgueilleuse jactance des fonctionnaires ottomans.

Depuis l'avènement d'Alexandre jusqu'à ces dernières années, les rapports austro-serbes furent simplement corrects, parfois tendus, lorsque la poussée serbe vers Saint-Petersbourg, réclamée par la nation, était trop forte. Mais les hommes d'Etat serbes devaient se montrer très circonspects pour maintenir cette politique d'équilibre relatif, toujours si complexe, pour ne pas aliéner l'Autriche-Hongrie, nécessaire à l'expansion commerciale du pays et dont l'énorme pression, pesant de tout son poids sur Belgrade, l'obligeait sans cesse à compter avec elle.

Certes, il n'entre pas dans notre plan de mettre ici l'Autriche en cause, mais qu'on se souvienne de certains épisodes encore récents où l'Europe atterritée, mais contrainte au silence, voyait se débattre, dans des convulsions plaignes d'angoisses, la nation Serbe menacée, sévèrement traitée par les ministres austro-hongrois.

L'année 1908 devait voir exaspérer ces malheurs ! Qui dira la désolation ressentie à Belgrade, lorsque des événements peut-être prévus, mais dont on s'était néanmoins accoutumé à reculer l'échéance, vinrent briser les derniers espoirs en consolidant définitivement l'occupation, soi-disant provisoire, par l'Autriche des provinces bosniennes ! Qui dira de cette commotion secouant le pays jusque dans ses entrailles et le laissant, devant l'impassibilité de l'Europe, seul, désarmé, abîmé dans sa souffrance morale ! Ah ! le moment terrible pour une nation qui n'a plus à compter que sur elle-même, qui ne peut agir, malgré les trésors de bravoure qu'elle serait prête à déployer et qui doit se résigner à l'indivisible ! L'Autriche avait depuis longtemps oublié ces offres si séduisantes qu'elle chargeait, en 1867, Kallay, son agent diplomatique à Belgrade, de faire au gouvernement serbe, lorsqu'il lui laissait entrevoir la possession de la majeure partie de la Bosnie. Depuis lors, toutes ces propositions étaient oubliées. Bismarck, qui avait été indispensable à ses plans de gagner l'Autriche, l'avait sans cesse poussée vers le Sud.

Il lui faisait donner par la Russie de nouvelles assurances au traité secret de Skiernewice, en 1894. Guillaume II avait repris cette politique ténébreuse. Mais maintenant ces ténèbres sont dissipées et la victoire apparaît éclatante, non seulement pour l'Autriche, mais encore pour la double alliance austro-allemande. La position de la Serbie semble plus triste que celle des Polonais eux-mêmes, puisqu'elle est coupée en sept tronçons soumis à des dominations diverses. Néanmoins, l'unité morale subsiste indéfectible, et, par-delà ces frontières qui séparent les Serbes, un même cœur bat, nonobstant les différences de religion !

Malgré l'amertume de cette mutilation, la Serbie ne s'est pas assoupie. Le mouvement commercial a triplé depuis 1877. La situation financière, si embrouillée lors de l'abdicaton de Milan, a repris une allure satisfaisante, à tel point que les budgets se soldent tous les ans en excédents. L'espoir de la Serbe est de parvenir à une combinaison qui la mette en rapports directs avec l'Europe sans le secours de l'Autriche, d'arriver, lui aussi, à la mer libre ! Il a salué avec bonheur la création de ce consortium franco-russe, italo-serbe, qui assurera, sous l'égide de l'Autriche, la construction de la ligne Danube-Adriatique, à laquelle la Turquie a donné moralement son adhésion. On y verrait à Belgrade le gage d'une prospérité nouvelle, l'aurore d'une activité économique plus intense. Cette réalisation si désirée serait une compensation à tant de maux !

Dans ces montagnes des Balkans, en présence de cette nature sauvage et parfois désolée qui porte à la mélancolie, le paysan pense à la Serbie de jadis ; si se reporte à ces temps magnifiques où le sceptre de Douchan planait sur d'immenses territoires, et puis il songe à ces démembrements qui ont réduit le pays à une surface infime, et alors, dans ces strophes admirables qui ont fait dire du Serbe par Mickiewicz qu'il était le chanteur de la race slave, il exhale sa douleur ! Les populations de ces régions ressemblent à celles dont nous parle Byron dans le *Pèlerinage de Childe Harold* et dont le cœur saigne d'une blessure profonde et incurable !

Aussi, au jour où le roi Pierre vient s'asseoir à notre foyer, la France ne se remémorera que d'un pays qui a souffert, qui souffrira, hélas ! encore. Elle se souviendra de cette lettre que le prince Pierre Karageorgewitch adressait à Bordeaux au ministre de la Guerre, le 6 mars 1871, et que nous devons à un concours préexistant :

Monsieur le ministre, Lorsque la guerre a éclaté, j'ai tenu à honneur que ma carrière militaire débutât sous le drapeau français, tant à cause de mes sympathies pour la France que pour reconnaître l'éducation militaire que j'avais reçue d'elle. La guerre étant terminée aujourd'hui, et des intérêts de famille impérieux réclamant ma présence au milieu de mes fils, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accepter ma démission. Je ne vous l'aurais certainement pas adressée, si la paix n'était pas signée et si l'on avait pu s'attendre à une nouvelle campagne. Je considère comme un des précieux souvenirs de ma carrière le temps que j'ai eu

combattu en faveur de leur relèvement matériel et moral !
Le roi Alexandre était revenu à la politique traditionnelle des Slaves, à ce rapprochement avec la Russie dont il espérait encore tant de fruits, sur lequel il avait fondé une amitié possible de la vieille Serbie et le rattachement au royaume serbe de ceux qui étaient en droit d'espérer qu'ils ne resteraient pas indéfiniment des étrangers exposés aux querelles des Albanais, soumis aux durs traitements et à l'orgueilleuse jactance des fonctionnaires ottomans.

Un honneur de passer sous les drapeaux et de non d'autre souvenir de cette période que le grade qu'on a été conféré, la mémoire en restera néanmoins dans nos traditions de famille et l'on retrouve, depuis de longues années, une fidèle affection envers la France à laquelle la Serbie est, surtout depuis cinquante ans, la consolidation de son autonomie et les meilleurs éléments de son indépendance.
Aujourd'hui, Pierre Karageorgewitch est roi de Serbie. En lui réservant l'accueil qu'elle sait faire à ses hôtes, la France, consolatrice légendaire des grandes infortunes, gardienne des traditions de solidarité entre les nations, honorerait un petit pays où elle compte des sympathies séculaires et s'honorerait elle-même en s'inclinant devant un peuple victime de la force brutale !

Une délégation d'employés et d'ouvriers de la région de Creil s'est rendue hier à Beauvais. Elle a remis au préfet une première liste de pétitions contenant près de 5 000 signatures de protestation contre l'assomption qui rendent de très grands services à la population ouvrière de Creil, Montataire et Nogent.
Cette pétition a été transmise au ministre de l'Intérieur.

M. Baudouin
caution des escrocs Humbert

On n'a pas oublié le rôle de M. Baudouin, alors président du tribunal civil de la Seine dans l'affaire de Thérèse Humbert. Si la rusée coquine a été à même d'escroquer un nombre considérable de millions autour d'elle, c'est bien à la protection de M. Baudouin qu'elle le doit. M. Baudouin cautionnait la célèbre famille Humbert de l'autorité attachée à sa fonction.
En 1897, un des créanciers de la famille Humbert, M. T..., assigne Frédéric et Thérèse, M. Baudouin le déboute par un jugement où se trouve cet attendu prodigieux : « La créance T... a toujours été pleinement garantie, tant par la succession Crawford que par l'arrêt de la demoiselle Durignac qui, quelle que soit l'issue du procès entre les époux Humbert et les frères Crawford, lui donnent toute sécurité. » M. Baudouin affirmait donc ainsi que la succession Crawford, créée par l'imagination de Thérèse Humbert, existait.

Article 445
Texte du Code de l'instruction criminelle
Texte inexistant
C'est M. Baudouin, procureur général de la Cour de cassation, qui, en 1904, maintint contre le rapporteur, M. Moras, et contre le premier président, M. Ballot-Beaupré, contre la jurisprudence et contre l'évidence, que la Cour pouvait casser sans renvoi le jugement du Conseil de guerre de Rennes. C'est lui qui contribua à faire triompher, à une très infime majorité, cette thèse illicite dans un arrêt qui dénaturalisa les besoins de la cause, l'article 445 du Code d'instruction criminelle.
Voici, d'ailleurs, ce fameux article dont on a tant parlé :

Article 445
Texte du Code de l'instruction criminelle
Texte inexistant
C'est M. Baudouin, procureur général de la Cour de cassation, qui, en 1904, maintint contre le rapporteur, M. Moras, et contre le premier président, M. Ballot-Beaupré, contre la jurisprudence et contre l'évidence, que la Cour pouvait casser sans renvoi le jugement du Conseil de guerre de Rennes. C'est lui qui contribua à faire triompher, à une très infime majorité, cette thèse illicite dans un arrêt qui dénaturalisa les besoins de la cause, l'article 445 du Code d'instruction criminelle.
Voici, d'ailleurs, ce fameux article dont on a tant parlé :

M. Baudouin n'est donc pas un novice dans l'art de maquiller les faits.
C'est encore lui qui, à l'occasion du pourvoi de la Grande-Chartreuse au moment de la liquidation, avait prétendu que l'avocat de la partie adverse devant la Cour d'appel de Grenoble, M. Chenu, s'était rétracté. On le crut à la Cour de cassation. On lui donna gain de cause, et M. Chenu, mis au courant du procédé, s'empressa de publier dans la *Gazette des Tribunaux* un démenti formel à l'égard de M. Baudouin.

Encore quelques nominations comme celle de M. Baudouin, et le poste de premier président de la Cour de cassation comptera parmi ceux dont on reconnaît l'importance, mais dont le titulaire devient suspect.

M. Caillaux
au banquet Mascouraud

Le banquet du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, pour parler plus clairement le banquet Mascouraud, a eu lieu hier. Le président du Conseil le présidait comme les autres années. Il n'y avait que cette différence que l'autre année celui-ci s'appelait Briand et que cette année il s'appelle Caillaux. Le nom ne fait rien à l'affaire. Le Comité Mascouraud suit la fonction, comme la « force armée » du « docteur Festus » suit l'habit. M. Caillaux a été applaudi avec le même enthousiasme que le fut M. Briand ; et si M. Briand reprend la timbale que tient traditionnellement M. Caillaux, il recueillera certainement les mêmes acclamations que de son temps. Tout président du Conseil est sûr, pour peu que le Parlement lui en laisse le temps, d'avoir son heure d'apothéose au banquet Mascouraud.

Pour les Petits-Sœurs
de l'Assomption

Une délégation d'employés et d'ouvriers de la région de Creil s'est rendue hier à Beauvais. Elle a remis au préfet une première liste de pétitions contenant près de 5 000 signatures de protestation contre l'assomption qui rendent de très grands services à la population ouvrière de Creil, Montataire et Nogent.
Cette pétition a été transmise au ministre de l'Intérieur.

GAZETTE

Une nomination scandaleuse
De nos jours, moins un homme est qualifié pour occuper un poste important, plus il a de chances de l'obtenir.
Entre tous les magistrats qui aspiraient à devenir premier président de la Cour de cassation, nul n'eût songé à désigner M. Baudouin comme le plus méritant. C'était, au contraire, l'un des plus compromis, en raison des innombrables scandales auxquels il a été mêlé. Raison de plus pour l'élever au plus haut poste judiciaire de notre pays.

Fac-simile de la médaille de 1870-1871
que le roi de Serbie, l'un des combattants pour la France,
recevra le 18 novembre 1911

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le roi de Serbie à Paris

A Delle

Le cas de M. Herbette

Il a toujours la confiance de ses chefs.

Un magistrat qui déconsidère sa fonction

M. Baudouin
caution des escrocs Humbert

On n'a pas oublié le rôle de M. Baudouin, alors président du tribunal civil de la Seine dans l'affaire de Thérèse Humbert. Si la rusée coquine a été à même d'escroquer un nombre considérable de millions autour d'elle, c'est bien à la protection de M. Baudouin qu'elle le doit. M. Baudouin cautionnait la célèbre famille Humbert de l'autorité attachée à sa fonction.
En 1897, un des créanciers de la famille Humbert, M. T..., assigne Frédéric et Thérèse, M. Baudouin le déboute par un jugement où se trouve cet attendu prodigieux : « La créance T... a toujours été pleinement garantie, tant par la succession Crawford que par l'arrêt de la demoiselle Durignac qui, quelle que soit l'issue du procès entre les époux Humbert et les frères Crawford, lui donnent toute sécurité. » M. Baudouin affirmait donc ainsi que la succession Crawford, créée par l'imagination de Thérèse Humbert, existait.

Article 445
Texte du Code de l'instruction criminelle
Texte inexistant
C'est M. Baudouin, procureur général de la Cour de cassation, qui, en 1904, maintint contre le rapporteur, M. Moras, et contre le premier président, M. Ballot-Beaupré, contre la jurisprudence et contre l'évidence, que la Cour pouvait casser sans renvoi le jugement du Conseil de guerre de Rennes. C'est lui qui contribua à faire triompher, à une très infime majorité, cette thèse illicite dans un arrêt qui dénaturalisa les besoins de la cause, l'article 445 du Code d'instruction criminelle.
Voici, d'ailleurs, ce fameux article dont on a tant parlé :

M. Geoffroy, ambassadeur de France à Madrid, est à Paris ; il ne rejoindra son poste que muni d'instructions définitives. Contrairement à des informations parues dans des journaux étrangers, les Cabinets de Paris et de Londres ont entièrement d'accord sur les négociations qui vont s'engager, et c'est avec l'appui cordial de l'Angleterre en même temps que dans un esprit amical à l'égard de l'Espagne, qu'elles se poursuivront.

Le colonel Maudhu, du 85^e d'infanterie commandant la compagnie d'honneur, la municipalité de Delle et les directeurs des Compagnies de l'Est et du P.-L.-M. sont également présentés au roi par le préfet.

Le général Bouneau qui, lui aussi, prit part à la guerre franco-allemande rappelle au souvenir qu'il est à quelques kilomètres à peine d'Héricourt et de Villersaël, où il versa son sang pour la France.

Les souvenirs émotionnent visiblement le roi qui remonte ensuite dans le train, accompagné

Quand on réforme et quand on gouverne cela se voit. Donc, il est inutile de le dire. Et précisément M. Caillaux ne le dit que parce que cela ne se voit pas. S'il ne le disait pas, personne ne s'en apercevrait.

En fait de réformes, M. Caillaux s'apportera une extension appropriée et judicieuse à la loi des retraites. Pourquoi ne pas dire tout simplement qu'il réformera une réforme qu'il a mal exécutée, qu'il referra une loi qu'il a faite, avec le concours du Parlement, impraticable, bien qu'elle ait un excellent objet ?
M. Caillaux a promis encore de « présenter des mesures qui remédieraient au renchérissement de la vie ». Cela c'est parfait. Mais nous aimerions mieux voir qu'il l'ait fait, que l'entendre promettre qu'il le fera. Car, si a le loisir de le faire, ce n'est pas d'aujourd'hui que la vie renchérit, c'est depuis longtemps. C'est sous son gouvernement que le renchérissement des denrées a pris des proportions formidables. Qu'a-t-il fait ? Rien, il attendait sans doute le banquet Mascouraud pour annoncer qu'il ferait quelques choses. Seulement, il ne dit pas quoi, il attend peut-être le prochain banquet pour le dire, cela lui donne du temps pour le faire.
Enfin, vint le vieux plat des réformes ordinaires : « Il poursuivra des réformes politiques en s'attachant à assurer la défense des institutions républicaines et de l'école laïque, qui est à la base de la République ! »

La dernière proposition est osée, car les lois constitutionnelles datent de 1875, et l'école laïque est de 1882. On aurait donc fait la République avant de faire sa base ! Ce n'est pas généralement ainsi que cela se passe.

En tout cas, la grande réforme qu'il promet n'est pas une réforme de « défense » ; c'est bel et bien une réforme d'agression, destinée à instituer la guerre religieuse en permanence en France.
Son affirmation de volonté de gouverner est plus heureuse, mais quelque peu imprudente. Jugez donc : il veut « des services publics fortement organisés | cohérents | et disciplinés ! »
Oh ! Quand jamais ils n'ont été plus désorganisés, plus incohérents et plus disciplinés que sous son gouvernement !
Mais M. Caillaux ne s'en aperçoit peut-être pas.

Encore quelques nominations comme celle de M. Baudouin, et le poste de premier président de la Cour de cassation comptera parmi ceux dont on reconnaît l'importance, mais dont le titulaire devient suspect.